



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 123047

Texte de la question

M. Léonce Deprez alors que l'obligation de porter un gilet de sécurité en cas de panne ou d'accident sur la route devient une norme en Europe et fait l'objet d'amendes sévères en cas de non-respect de cette obligation, demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer les perspectives de son action tendant à instaurer, en France, cette obligation qui est déjà la règle dans de nombreux pays de la Communauté européenne.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123047

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4374